

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)







Pa	rrtie 1 : Les marqueurs du Pays de l'Anjou bleu	4
	Les espaces habités, révélateurs des différentes façons de vivre la ruralité du Pays de l'Anjou bleu	5
	L'adaptation de la programmation de logements à l'évolution des profils et des besoins des ménages	8
	La vulnérabilité des populations et des espaces habités	10
	L'industrie et l'agriculture impriment leur marque sur le tissu économique	13
	local	
Pa	nrtie 2 : La conciliation des enjeux de sobriété avec les besoins et les usages locaux	18
Pa	artie 2 : La conciliation des enjeux de sobriété avec les	<b>18</b>
Pa	artie 2 : La conciliation des enjeux de sobriété avec les besoins et les usages locaux	
Pá	rrtie 2 : La conciliation des enjeux de sobriété avec les besoins et les usages locaux  Prendre soin de la ressource en eau et des rivières L'équilibre recherché entre développement économique et préservation des	15



## **AVANT-PROPOS**

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), donne à voir de manière synthétique et pédagogique, sous formes de grandes orientations, la vision d'aménagement et de développement du territoire à moyen et long terme (20 ans). Le PAS est le garant de la cohérence territoriale et de l'équilibre territorial en conciliant sur les deux intercommunalités du Pays les multiples enjeux d'aménagement du territoire : habitat, développement économique, cadre de vie, mobilités, préservation des écosystèmes naturels, etc.

Élaboré par les élus, il est avant tout l'expression d'un projet politique, encadré par le code de l'urbanisme et de l'environnement. Il définit les priorités en matière de :

- Lieux préférentiels du développement territorial dont les équipements et services, le rôle des centralités, etc.
- Préservation et valorisation des ressources : intégration des impératifs écologiques et environnementaux en prenant en compte le changement climatique, etc.
- · Amélioration de l'accessibilité du territoire et la réponse aux besoins de déplacements, etc.
- Lutte contre les fractures territoriales et sociales en accompagnant les évolutions démographiques, l'offre d'habitats, etc.

Depuis septembre 2024, les élus réactualisent le projet de territoire en vigueur approuvé en 2017 et inscrivent également de nouvelles orientations.

En effet, les évolutions sociétales et environnementales sont majeures, le projet est donc systématiquement questionné en considérant la logique :

- de sobriété affirmée en matière de recours aux ressources naturelles en intégrant une logique de compensation (Zéro Artificialisation Nette, neutralité carbone, cycle de l'eau, etc.);
- d'une réflexion accrue sur l'adaptation des territoires face aux changements climatiques de déclinaison à l'échelle locale des transition énergétique, écologique et environnementale;
- d'un renforcement des dynamiques de proximité, et d'une préoccupation grandissante des questions de santé et de qualité de vie.

#### Article L 141-3 du code de l'urbanisme

Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.





## Partie 1:

Les marqueurs du Pays de l'Anjou bleu









## LES ESPACES HABITÉS, RÉVÉLATEURS DES DIFFÉRENTES FAÇONS DE VIVRE LA RURALITÉ DU PAYS DE L'ANJOU BLEU

villes structurent l'espace. Hérités de l'histoire rurale et agricole du Pays, ils constituent aujourd'hui autant de formes d'habitats, d'ambiances urbaines que de modes de vie ruraux. La ruralité s'exprime et se vit ainsi sous des formes variées qui font la richesse de l'offre résidentielle. Mais cette offre résidentielle doit relever plusieurs défis : la nécessaire diminution des besoins de déplacements motorisés (énergies, émissions, etc.), l'usage sobre des ressources, la limitation des impacts du développement sur l'environnement ou encore le vieillissement accentué des ménages. La structuration du Pays par pôle et par bassin de vie engagée depuis plusieurs années par les collectivités locales est une réponse adaptée à ces enjeux qui, combinée aux actions en matière de mobilité, garantissent un accès à une offre urbaine de proximité en centralité (équipements et services, commerces, etc.) et à une offre urbaine supracommunale dans les pôles.

## Le confortement du maillage de pôles à toutes les échelles par un développement adapté

Cette structuration du territoire permet de capitaliser sur la position avantageuse du Pays, porte d'entrée nord-ouest du département, bénéficiant de multiples dessertes depuis et vers l'axe stratégique Angers-Rennes et de la proximité de pôles rayonnants (Château-Gontier, Châteaubriant, etc.) et de la métropole angevine. Le confortement du rôle des pôles passe par l'accentuation de leur poids démographique, économique et social, facteurs d'attractivité. Les objectifs notamment quantitatifs déclinés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs prendront en compte les niveaux des pôles et les spécificités des bassins de vie locaux : leurs dynamiques ainsi que leurs caractéristiques géographiques. A cet effet, Segré (commune déléguée de Segré-en-Anjou, et sa continuité urbaine avec Sainte-Gemmes-d'Andigné) et Le Lion-d'Angers (commune déléguée du Lion d'Angers et sa continuité urbaine avec Grez-Neuville-Montreuil-sur-Maine) par leurs différences et leurs complémentarités, jouent un rôle majeur dans la dynamique territoriale. C'est pourquoi, la consolidation de l'attractivité de ces deux pôles est un enieu structurant pour les deux intercommunalités et de fait pour le Pays.

- Appuyer la position stratégique du Pays de l'Anjou bleu à l'échelle régionale en renforçant la continuité urbaine de Segré-Sainte-Gemmes d'Andigné : soutenir les grands secteurs de projet engagés (ZAC, Gare, Cœur de Ville, etc.) ainsi que toute initiative future confortant son poids démographique et résidentiel accompagnant le développement économique et de l'offre de services et d'équipements.
- Consolider l'organisation multipolaire du Pays dans une logique de complémentarité des bassins de vie locaux :
  - Renforcer les polarités du Lion-d'Angers, commune déléguée du Lion-d'Angers, intégrant les continuités urbaines de Grez-Neuville/Montreuil-sur-Maine et de Pouancé, commune déléguée de d'Ombrée-d'Anjou, dans leur rôle structurant pour l'intercommunalité et le Pays.
  - Conforter les polarités de Candé et sa continuité urbaine avec Angrie et Vritz (44), Châteauneuf-sur-Sarthe, commune déléguée des Hauts-d'Anjou, et Le Louroux-Beconnais, commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence, dans leur rôle de relais du développement intercommunal et structuration des bassins de vie locaux.
  - Soutenir les pôles complémentaires à l'échelle intercommunale de Béconles-Granits, Champigné commune déléguée des Hauts-d'Anjou, Noyantla-Gravoyère commune déléguée de Segré-en-Anjou, Bel Air à Combrée, commune déléguée de d'Ombrée-d'Anjou, Miré, Saint-Martin-du-Bois et Vern-d'Anjou commune déléguée d'Erdre-en-Anjou.



© Aura



© Aura



© Aura

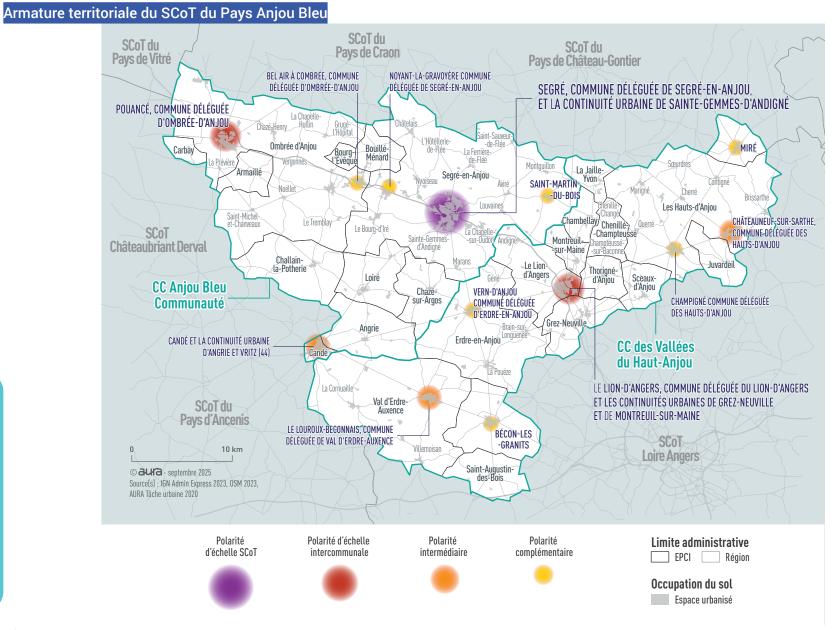


 Valoriser le maillage de centralités en tant que socle de vie et d'animation de la ruralité et comme principal vecteur de proximité : sociale, de service, etc. Poursuivre les actions de valorisation et de redvnamisation des centralités. quelles de soient leu taille et leur aire d'influence. Cela implique de préférer l'intensification des fonctions et usages plutôt que l'étalement urbain et la dissociation des vocations, de privilégier la valorisation de l'existant par le renouvellement urbain et la réhabilitation, d'offrir des accès facilités et sécurisés aux centralités. Certaines de ces centralités sont aussi complétées par des entités urbaines dissociées des bourgs historiques (cités minières, villages, etc.) qui participent à la structuration de la dynamique communale et intercommunale et méritent à ce titre d'être confortées.

### Info et définition

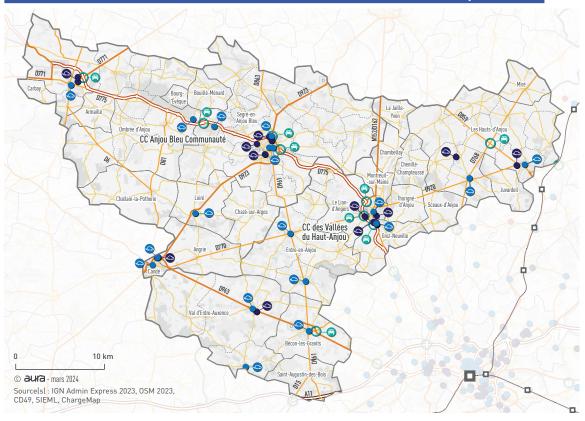
#### L'armature territoriale

désigne l'organisation hiérarchisée et structurante du territoire, fondée sur l'articulation de certaines villes et bourgs qui ont une influence territoriale aussi appelés pôles. Elle donne à voir les relations de complémentarité et d'interdépendance entre les différents secteurs du Pays. L'armature joue un rôle tant sur le développement équilibré, que la cohésion et l'attractivité du Pays. En effet, elle est la garante de la coordination des politiques d'aménagement : mobilité, habitat, équipements et services, etc.





#### Réseau routier et offres alternatives à la voiture individuelle ou thermique en 2024



#### Réseau routier

Autoroute

Voie rapide

Voie primaire

Voie secondaire

Voie tertiaire

#### Solutions alternatives

Aires de covoiturage

Borne de recharge pour véhicule électrique SIEML

Autres borne de recharge pour véhicule électrique

#### Limite administrative

EPCI

Commune

---- Commune déléguée

#### Réseau ferré

Gare principale

■ Gare secondaire

## -----Voie ferrée

### L'organisation des mobilités au sein du Pays

La réduction de la dépendance à la voiture passe par la mise en place de solutions de mobilité adaptées aux différents besoins des populations. Si cet enjeu est social, il est aussi écologique car le transport routier est responsable de 20% des GES émis à l'échelle du Pays de l'Anjou bleu.

- Organiser le territoire afin de réduire les besoins/distances de déplacements et d'offrir des solutions de mobilité adaptées aux différents types de communes.
- Faciliter les déplacements alternatifs à la voiture individuelle en poursuivant le déploiement de services de mobilité durable (service vélo, transport à la demande, transports solidaires, covoiturage, autopartage...).
- Faciliter l'insertion des personnes ayant des difficultés à se déplacer (offre en transport adaptée, notamment pour les PMR et les personnes sans véhicule personnel).
- Développer les modes de transport limitant les émissions de gaz à effet de serre (transport en commun en optimisant les dessertes en existantes, covoiturage, etc.).
- Améliorer les liaisons douces entre les communes et au sein des bourgs.
- Accompagner la population aux changements de comportement pour aller vers des pratiques de mobilité plus durables.

#### La poursuite de l'amélioration de l'accessibilité du Pays

L'accessibilité du Pays s'appuie sur un réseau routier relativement bien dimensionné mais dépourvu d'une desserte ferroviaire directe. Les échanges extra-communautaires, en hausse, appellent à réfléchir au développement d'infrastructures multimodales, pour une meilleure accessibilité et interconnexion avec les territoires voisins.

- Valoriser le potentiel de développement que représentent les axes de desserte majeurs: RD775 Angers - Rennes, RD962 Laval - Angers, RD923 Château-Gontier - Ancenis, RD771 Laval - Saint-Nazaire, RD963 Angers - Châteaubriant, RD961 Segré - Cholet et RD768 en direction de Sablé-sur-Sarthe, RD859 / RD770 Durtal - Le Lion-d'Angers -Candé.
- Garantir la qualité de cette desserte routière en soutenant les grands projets routiers : finalisation de la RD775, aménagements de la RD962 et de la RD963.
- Améliorer la desserte en transports en commun entre le Pays de l'Anjou bleu et les pôles voisins en réaffirmant notamment l'importance des dessertes structurantes cadencées.
- Faciliter le rabattement multimodal au réseau structurant de voirie et de transports collectifs.
- Renforcer le potentiel de développement (économique et résidentiel) présent sur la frange est du Pays (proximité de l'axe ferroviaire Angers - Sablé) et sur la frange sud (proximité de l'A11).
- Participer au déploiement d'un bouquet de solutions de mobilité interconnectées conjointement avec les partenaires (Région, Département, Bassin de mobilité, territoires voisins...).



## La poursuite de l'aménagement numérique du territoire

contexte transition numérique l'aménagement numérique écologique. un structurant du développement territorial. Les nouveaux usages économiques et résidentiels comme le télétravail ou encore le e-commerce local participent de l'attractivité territoriale. En parallèle, de nouveaux enjeux émergent : l'inclusion numérique, la sobriété numérique, la gouvernance locale des données, l'usage des données territoriales, etc.

- Poursuivre l'amélioration des équipements et installations dédiés aux connexions numériques et à la téléphonie.
- Compléter l'offre « physique » d'équipements et services par une offre alternative (numérique ou itinérante).
- Garantir l'inclusion numérique des populations par un accès à tous à cette offre de services dématérialisée.

## Le renforcement du maillage commercial de proximité

Le commerce est un moteur de l'animation et de l'attractivité des centralités. Ainsi, en cohérence avec les enjeux de renouvellement urbain et de sobriété foncière, le projet mise sur la maîtrise de la mise en périphérie des fonctions et services marchands et sur la complémentarité de l'offre commerciale et privilégie ainsi l'implantation commerciale à l'intérieur des centralités ainsi que la possibilité de faire évoluer des espaces commerciaux existants appelés sites d'implantation périphérique. Il s'agit également d'accompagner l'évolution rapide des modes de consommation (achat en ligne, dématérialisation, etc.) en cohérence avec l'objectif de confortement des centralités et de réduction des besoins de déplacements.

- Réaffirmer le rôle des centralités comme lieux d'accueil privilégiés pour une offre commerciale diversifiée.
- Organiser le développement commercial périphérique de manière à répondre à tout type de besoin, à limiter l'évasion commerciale vers les pôles voisins et à assurer une complémentarité de l'offre commerciale à l'échelle des pôles du Pays.

## L'organisation et la structuration de la logistique commerciale

Les besoins logistiques sont croissants et impliquent d'anticiper et d'organiser ce secteur d'activités de l'échelle nationale à l'échelle locale afin de répondre tant aux besoins de desserte des bassins de vie que de la livraison du dernier kilomètre.

- Répondre aux besoins logistiques locaux et régionaux.
- Localiser les sites permettant l'accueil d'activités logistiques
  « commerciales », au regard de la capacité des voiries,
  existantes ou en projet, à gérer les flux de marchandises et au
  regard des objectifs de réduction de l'artificialisation.
- Faciliter le développement d'une logistique du dernier kilomètre décarbonée.









Grez-Neuville - © Sebastien GAUDARD - AnjouTourisme



Pouancé - © Mathieu GENON - AnjouTourisme

#### Le soutien, la professionnalisation et la promotion de la diversité de l'offre touristique

Le Pays de l'Anjou bleu vise également à renforcer son attractivité touristique ; cela passe notamment par l'amélioration de son accessibilité mais aussi le soutien, la professionnalisation ou encore la promotion de la diversité de son offre touristique.

- Affirmer le potentiel touristique « Anjou bleu » : en mettant en avant les savoir-faire locaux, les offres d'animations et d'évènements, en valorisant et structurant l'offre patrimoniale, les paysages naturels et de loisirs nature, et enfin en favorisant le développement de la capacité d'hébergement touristique (hébergement de plein-air, gîtes ruraux, hôtellerie ...) et plus globalement l'offre de services touristiques.
- Structurer une offre de découverte nature et assurer la promotion touristique des espaces naturels en prenant en compte les enjeux de biodiversité (confère partie sur la trame verte et bleue).
- Développer des circuits de découverte des milieux : découverte des milieux tels que la voie verte Châteaubriant-Château-Gontier-sur-Mayenne passant par Segré, les chemins, etc. ainsi que leur mise en réseau et leur interconnexion au reste du réseau routier sécurisé.
- Affirmer une politique cyclo-touristique ambitieuse.

#### L'intégration paysagère à toutes les échelles

Les diversités des paysages et du patrimoine représentent un atout majeur pour accompagner le dynamisme touristique de l'Anjou bleu et l'attractivité globale du Pays. Les transitions entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles jouent également un rôle dans cette qualité des paysages tout comme les projets portés au sein des espaces urbanisés.

- Valoriser le grand paysage et l'ensemble du patrimoine (monuments historiques, petit patrimoine, etc.).
- Construire l'attractivité touristique en valorisant les paysages : l'eau, le bocage, etc., notamment au sein et en frange des espaces urbanisés.
- Travailler les transitions et apporter de la qualité aux entrées de villes et de villages.
- Améliorer la qualité de l'espace public, mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager dans les centres bourgs et zones d'activités économiques et commerciales.





# L'ADAPTATION DE LA PROGRAMMATION DE LOGEMENTS À L'ÉVOLUTION DES PROFILS ET DES BESOINS DES MÉNAGES

Les besoins des ménages évoluent sensiblement par le vieillissement de la population, l'évolution des modes de vie et la diversité des profils des ménages etc. Or, le parc de logements ne répond pas pleinement à cette diversité des besoins. Par ailleurs, les dynamiques de marché récentes freinent le parcours résidentiel des ménages et particulièrement les plus vulnérables. Munies récemment de politiques publiques en matière d'habitat et d'urbanisme, les intercommunalités agissent et vont poursuivre leurs actions en faveur d'une diversification de la production de logements dont celle à prix abordables.

#### Info diagnostic

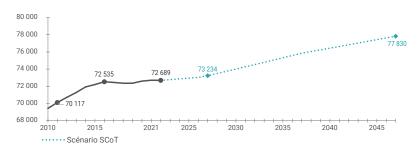


Croissance démographique +0,5%/an entre 2010 et 2021 (identique au département)



Forte réduction du solde naturel +0,6%/an entre 2010 et 2015; +0,2%/an entre 2015 et 2021 Croissance démographique soutenue par les communes particulièrement de Segré, Le Lion-d'Angers, Le Louroux-B, Champigné, Vern-d'Anjou, Châteauneuf/s., Pouancé  Pour répondre aux besoins actuels et futurs des habitants, le Pays souhaite renforcer sa dynamique démographique et atteindre environ 77 830 habitants en 2047 en s'appuyant sur l'accueil de nouveaux habitants, notamment d'actifs en lien avec le développement économique soutenu du Pays. Cette stratégie contribue aussi à accélérer le renouvellement de la population.

#### Evolution de la population du SCoT Anjou Bleu





- Viser un objectif moyen de production de logements d'environ 310 logements par an entre 2027 et 2047.
- Décliner les objectifs de production entre les intercommunalités et les niveaux polarités du SCoT en prenant en compte les spécificités des bassins de vie locaux et de l'aire métropolitaine angevine pour relever le défi de l'attractivité démographique souhaitée.
- Poursuivre le suivi de la programmation résidentielle pour l'aide à la déclinaison dans les documents de planification (PLUI, PLH).







## Une offre de logements qui répond mieux à l'évolution du profil des ménages de demain

Le parc de logements existants est principalement composé de maisons individuelles de type 4 et plus (76% en 2021 contre 61% à l'échelle départementale), qui est renforcé par une offre neuve de même type (71% d'individuels de T4 et plus sur la période 2010-2022). Pour autant, le vieillissement de la population va s'accélérer dans les prochaines décennies (de 20% en 2021 à 27% de la population âgée de 65 ans et plus en 2047) et l'évolution des modes de vie (divorce, séparation, départ des enfants, baisse du nombre de naissances, etc.) vont conduire à une hausse du nombre de petits ménages déjà majoritaire (la part des ménages d'une à deux personnes s'élève à 65% en 2021 contre 63% en 2010).

- Encourager la création de petits logements et contribuer à favoriser le parcours résidentiel des ménages du territoire (libération des grands logements sous-occupés).
- Favoriser le développement d'une nouvelle offre adaptée aux personnes en situation de perte d'autonomie, d'isolement ou de dépendance (projets intergénérationnels, habitat inclusif, participatif, résidences séniors ou services, béguinage, partage d'un logement avec un jeune salarié ou en formation, etc.).

#### Une offre de logements qui favorise les parcours résidentiels

En 2021, 68% des habitants sont propriétaires de leur logement et 31% occupent un logement locatif. Le parc des propriétaires a progressé plus vite que celui du parc locatif (+205 contre +26 unités en moyenne par an entre 2010 et 2021). Cependant, le nombre de demandes en attente d'un logement locatif social a progressé (+30% entre le 1er janvier 2021 et 2025 contre +23% pour le département) alors que le nombre d'attributions dans le parc se réduit (-30% entre 2019 et 2024 contre –19% pour le Maine-et-Loire), lié à une moindre mobilité des locataires.

- Proposer et diversifier l'offre locative sociale en priorité dans les polarités pour mieux répondre au profil des ménages en attente d'un logement locatif social.
- Aider à l'accession à la propriété, en proposant une offre qui correspond mieux aux capacités financières des ménages du territoire et pour les primo-accédants (accession abordable et nouvelles formes d'accession aidée).
- Favoriser l'accès au logement à tous les publics en proposant des solutions :
  - Aider les publics qui ont des difficultés d'accès au logement notamment en proposant des réponses variées tel que le dispositif l'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (informer et développer l'offre.....).
  - Accompagner les ménages en situation de précarité (lien avec l'offre de logements ou d'hébergements, production de logements à bas loyer...).
  - Poursuivre la réponse aux besoins d'accueil, d'hébergement et de sédentarisation des gens du voyage.

## Info diagnostic

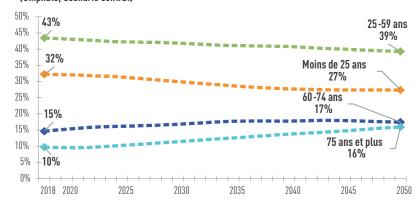


1 habitant sur 4 âgé de 60 ans et + en 2020 (similaire à l'échelle départementale)



Croissance des 60 ans et +: +34% en 20 ans (contre +20% pour les -20 ans et +18% pour les 20-59 ans) A l'horizon 2050, un habitant sur trois serait âgé de 60 ans et plus dans le Pays Anjou Bleu (env. 24 500 personnes)

## Projection d'évolution des classes d'âge entre 2018 et 2050 (en %) - INSEE (Omphale. Scénario central)







Le diagnostic a mis en évidence les facteurs de vulnérabilité actuels et à venir des ménages notamment ceux des actifs (revenus insuffisants, absence de diplôme, etc.) et des personnes âgées /seniors (revenus insuffisants, inadaptation des logements, etc.). Ainsi, les facteurs d'isolement peuvent se combiner (isolement social, économique, culturel, géographique, etc.), c'est pourquoi le projet de territoire cherche à répondre et anticiper ces situations de fragilité. Elles ont tendance à s'accroitre par la multiplication récente des crises, par des politiques d'aménagement cohérentes notamment en matière d'accès à un logement et à la mobilité. Le projet cherche à préserver les grands équilibres tant dans les espaces habités qu'au sein des espaces naturels à préserver dans le cadre d'un changement climatique qui prévoit une forte exposition aux fortes chaleurs (cf. rapport GIEC des Pays de La Loire). La surchauffe urbaine a des impacts négatifs sur la santé, notamment pour les populations les plus fragiles. L'urbanisation dense, l'imperméabilisation des sols, les carences en végétation, notamment arborée, le manque d'eau, sont les principaux éléments favorisant la formation d'îlots de chaleur. Ces phénomènes touchent toutes les zones urbanisées, du petit bourg à la ville pôle. Par ailleurs, les risques déjà connus s'amplifient et concernent tous les espaces : risques retrait-gonflement des argiles, de feu de forêt, d'inondation et de tempête.

## La poursuite de la redynamisation des centralités comme une réponse à l'accompagnement et l'isolement

Au centre de toutes les politiques d'aménagement du territoire, le renforcement des centralités est une réponse efficace aux multiples défis de l'inclusion sociale des populations car il favorise la proximité, le maintien voire la création de lien social.

- Accentuer le développement des centralités : renouvellement, réhabilitation, construction neuve, etc.
- Assurer une offre médicale adaptée au milieu rural, en privilégiant les regroupements.
- Déployer les services et soins à domicile en réponse notamment au vieillissement de la population.
- Favoriser le développement d'équipements en faveur des liens sociaux.
- Poursuivre et amplifier les politiques de revitalisation (Petites Villes de Demain, territoires d'industries, Villages d'Avenir...).

### La réponse aux besoins des publics vulnérables

Le parc de logements existants du Pays se caractérise par son ancienneté (31% du parc construit avant 1945 contre 21% à l'échelle départementale) dont une partie est vétuste, très dégradée, voire inoccupée. Par ailleurs, près de 34% du parc existant du territoire est considéré comme énergivore au 31/03/2025 (E, F ou G parmi les logements ayant réalisé le Diagnostic de Performance Energétique après 2021) contre 29% pour le Maine-et-Loire. Dans l'objectif de mieux répondre aux enjeux de sobriété énergétique, les collectivités continuent de s'engager dans l'accompagnement des ménages pour améliorer leurs conditions d'habiter, par le biais de conseils, de moyens financiers et d'actions incitatives, voire curatives.

- Traiter les situations de logements dégradés, indignes ou insalubres par la mobilisation d'outils adaptés, y compris coercitifs.
- Accompagner la massification des travaux de performance énergétique pour les bâtiments, notamment le résidentiel (mise en place de l'Espace Conseil France Rénov' par les intercommunalités).
- Lutter contre les situations de précarité énergétique des ménages.



#### La reconquête de la biodiversité à toutes les échelles du territoire

Le Pays de l'Anjou bleu a pour ambition de participer, avec ses leviers, à l'adaptation des écosystèmes au changement climatique», à la préservation et la restauration de la biodiversité au travers de la mise en place progressive d'une stratégie de renaturation et de restauration des milieux écologiques. Il le fait d'abord en réduisant fortement la consommation d'espaces pris sur des parcelles agricoles ou forestières par l'urbanisation. Quelle que soit l'échelle, du petit bois au grand corridor aquatique, il vise à protéger largement et à améliorer son patrimoine riche de rivières, de bocage, de forêts, ... et d'espaces à caractère naturel inclus dans les espaces déjà urbanisés.

- Préserver les atouts environnementaux des espaces agricoles et à caractère naturel du territoire.
- Protéger, valoriser et développer les continuités écologiques (trame verte et bleue) qu'elles soient ordinaires (haies, zones humides, etc.), remarquables (Natura 2000, etc.) et/ou en connexion avec les territoires limitrophes..
- Construire des trames écologiques dans les espaces urbanisés.
- Limiter les pollutions lumineuses nocturnes en faveur de la biodiversité et des économies d'énergie.

#### Info et définition

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique.

Elle permet de prendre en compte le **fonctionnement écologique des espaces et des espèces** dans l'aménagement du territoire, en s'appuyant sur la **biodiversité** ordinaire et remarquable.

Elle est constituée de **continuités écologiques** terrestres et aquatiques sous forme de **réservoirs de biodiversité** et de **corridors écologiques**.

Plus brièvement, la TVB c'est une manière de représenter la qualité écologique des espaces, de la préserver et de l'améliorer par divers projets.



## La préservation de la capacité de résilience au changement climatique du territoire par une stratégie de renaturation et de restauration des milieux naturels

Face à l'érosion de la biodiversité et aux effets du changement climatique, la renaturation et la restauration des milieux naturels, qu'ils soient au sein des espaces agricoles, naturels ou forestiers ou encore au sein des espaces urbanisés, constituent des leviers d'adaptation pour le Pays de l'Anjou bleu. Les actions sont multiples, par exemple : la remise en état de la fonctionnalité écologique des milieux naturels, la végétalisation des bourgs, la préservation de la fonctionnalité et la santé des sols, etc. Ces démarches amenées à se déployer dans les prochaines années participeront également à une meilleure articulation entre projet d'aménagement et préservation des ressources naturelles.

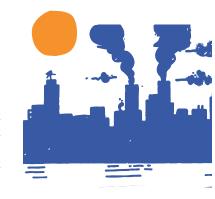
- Restaurer les milieux naturels.
- Développer la connaissance des sols et de leur multifonctionnalité et prendre en compte ces connaissances ainsi que celles de la pollution des sols dans les choix de planification et d'aménagement.
- Identifier les fonciers potentiels à la renaturation.



## La limitation de l'exposition des populations et des biens aux risques et aux nuisances dans un contexte d'amplification induit par le changement climatique

Via les Plans de Prévention des Risques (inondation, effondrement, minier, ... technologique) et la réglementation des ICPE, un certain nombre de risques sont déjà pris en compte ; ces démarches orientent l'aménagement dans et autour des zones concernées. Cependant toutes les formes qui menacent la santé physique et mentale des habitants, et plus largement du vivant, doivent faire l'objet d'attention, d'autant plus dans le contexte de changement climatique.

- Intégrer les risques naturels et technologiques et s'adapter à l'intensification des risques (inondations, feux de forêt, retrait/gonflement des argiles...).
- Limiter l'exposition aux nuisances sonores et aux pollutions.
- Limiter les zones de contact entre espaces résidentiels et espaces de production potentiellement polluants (pour l'air, l'eau, les sols...) ou provoquant des nuisances (pollution sonore et lumineuse).
- Prendre en compte la qualité de l'air intérieur.
- Favoriser les solutions fondées sur la nature pour faire face aux risques et au changement climatique.





© Aura





## L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE IMPRIMENT LEUR MARQUE SUR LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

Avec en moyenne deux fois plus d'emplois industriels qu'en France (23% des emplois du Pays contre 12% en France métropolitaine), le Pays de l'Anjou bleu se distingue par son tissu industriel qui est d'ailleurs reconnu. Anjou Bleu Communauté est labellisé Territoire d'industrie et concentre 70% des emplois industriels du Pays de l'Anjou Bleu. De la même manière, la part de l'emploi agricole local est bien supérieure à la moyenne nationale. Toutefois une baisse progressive de ce nombre d'emplois est observée depuis plusieurs années. L'industrie et l'agriculture constituent ainsi des secteurs d'activité productifs dont la valeur ajoutée n'est plus à démontrer pour le territoire. Ils partagent par ailleurs des défis communs :

- Renforcer la résilience de leurs activités, en intégrant dans leurs pratiques les stratégies de transition écologique et environnementale (rénovation énergétique, écologie industrielle et territoriale, relocalisation des filières).
- Favoriser la requalification et la valorisation de leurs sites : mutations des friches, densification, diversification des usages, etc.
- Préserver les ressources dont celles du sol et de l'eau.
- Assurer la compatibilité de leurs activités avec les autres usages et espaces : espaces habités ou naturels, conflits d'usage, nuisances ou pollutions.

La dynamique d'emploi occupe un rôle clé dans l'attractivité globale du territoire, le maintien de l'ensemble des services, équipements et commerces qui bénéficient à toute la population, pour soutenir sa croissance, éviter sa paupérisation et limiter son vieillissement. Le Pays de l'Anjou bleu doit pouvoir capitaliser sur la dynamique industrielle d'Anjou Bleu Communauté et sur la dynamique résidentielle de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou pour assurer un maillage équilibré des activités et de l'emploi, et maintenir un niveau de services et d'équipements de qualité sur l'ensemble du territoire.

## La valorisation des atouts productifs en maintenant une capacité d'accueil et un fonctionnement optimisé des espaces urbanisés

L'industrie revient au premier plan sous l'angle de la réindustrialisation et de la souveraineté économique mais doit faire face à de profondes mutations (compétitivité, décarbonation, règles douanières, robotisation/automatisation, coût de l'énergie, etc.). Lieu de mixité sociale et d'équilibre territorial, pivot des chaînes de valeur, vecteur d'innovation, elle stimule la productivité, constitue l'essentiel des exportations, et génère des effets d'entrainement sur le reste du tissu économique (avec 1 à 2 emplois supplémentaires créés par emploi industriel, dans les services en particulier). Le SCoT doit permettre d'accompagner la transformation du tissu industriel du Pays de l'Anjou bleu et les conditions favorables à son développement, en particulier en orientant les entreprises et différentes activités vers le lieu le plus adapté. L'objectif de la « bonne activité au bon endroit » est tout autant de favoriser les proximités (emploi/travail, infrastructures, etc.) et limiter nuisances et conflits d'usages (pour les riverains en ville comme pour les usagers des zones d'activités).

- Soutenir la dynamique industrielle pour maintenir un niveau de services et d'équipements de qualité à l'échelle du Pays.
- Développer les synergies entre les acteurs industriels et continuer ainsi d'accompagner les grands sites d'activités existants dans leur projet de développement sur site, de reconversion ou de mutation.
- Proposer lors de l'installation de nouvelles entreprises des sites d'implantation de qualité (du cadre de vie et de travail) et diversifiés (valorisation des visibilités, végétalisation intégrée, etc.) au sein des zones d'activités stratégiques et structurantes autour desquelles gravitent les zones de proximité qui jouent un rôle de relai.
- Répondre aux besoins en logistique liés aux entreprises artisanales et industrielles.
- Orienter autant que faire se peut les activités non nuisantes au cœur des bourgs (revitalisation des centres-bourgs, réduction des navettes domicile-travail, etc.).
- Favoriser la création d'emplois du secteur « présentiel ».
- Accompagner le besoin de formation des jeunes et des actifs en lien avec les besoins des entreprises notamment dans le secteur productif (agricole et industrie).
- Accompagner le tissu productif rural de TPE disséminées en campagne, de même que les grandes entreprises hors ZAE et hors espaces urbanisés principaux, par un maintien sur site si les conditions le permettent ou par une offre d'accueil dans une zone économique adéquate.







### info diagnostic

#### Le tissu économique local et ses singularités



- Dominante agricole en polyculture-élevage
- Répartition homogène entre les 2 EPCI (50/50) et entre toutes les communes du poids de l'emploi agricole
- Mais pèse peu en nombre d'emplois => diminution sur 2009-2020
- Spécialisation reconnue pour les activités équines



- 2 fois plus d'emplois qu'en France en moyenne (23% des emplois du Pays contre 12% en France métro).
- Anjou Bleu Communauté, labellisé Territoire d'industrie, concentre 70% des emplois industriels du Pays

#### L'agriculture : lui redonner une place centrale et affirmer son rôle nourricier

L'agriculture représente encore près d'un emploi sur dix sur le Pays et se déploie de manière relativement homogène sur le territoire. Avec une dominante polyculture-élevage et une spécialisation dans la filière équine, elle dispose d'atouts que le SCoT devra préserver pour lui assurer un avenir qui réponde à trois grands défis : transition écologique et durabilité (agriculture bio, impact environnemental, adaptation au changement climatique), modernisation et innovation (numérisation et IA, diversification des revenus), qualité et proximité (circuits-courts et vente directe, bien-être animal), afin de concilier performance économique, respect de l'environnement et attentes des consommateurs.

- Réaffirmer le poids économique et les atouts de l'agriculture locale (cf. diagnostic SCoT Anjou bleu).
- Favoriser une agriculture performante et résiliente pour faire face au changement climatique.
- Valoriser les services écologiques et environnementaux rendus par l'agriculture.



© Aura



© Aura



## Partie 2:

La conciliation des enjeux de sobriété avec les besoins et les usages locaux







## PRENDRE SOIN DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES RIVIÈRES

Sur le territoire du Pays de l'Anjou bleu, l'eau constitue à la fois une identité forte, à travers un réseau hydrographique dense, et une ressource réinterrogée par les pratiques humaines et le changement climatique. Sa préservation en tant que paysage, mais aussi en tant qu'élément essentiel à la vie, représente un enjeu majeur aussi bien en termes de qualité que de quantité disponible.

#### Info et définition

Le « grand cycle de l'eau » correspond au cycle naturel de l'eau : un volume d'eau constant circule sans arrêt sur la Terre et passe par différents états (précipitation, infiltration, ruissellement, évaporation, condensation) en fonction des conditions dans lesquelles elle est placée (solide, liquide, gazeux).

Le « petit cycle de l'eau », désigne quant à lui, le circuit domestique de l'eau. Il correspond au trajet que suit l'eau, depuis son prélèvement pour devenir potable (pompage, traitement, stockage, distribution), jusqu'au traitement des eaux usées et son retour au milieu naturel.

#### La mise en adéquation de la disponibilité de la ressource et des besoins en eau dans le contexte du changement climatique

La question de la quantité de la ressource demeure une problématique majeure du Pays de l'Anjou bleu. Le Pays ne dispose pas de grands aquifères et doit aussi alimenter les usines d'eau potable avec les eaux de surface notamment de la Mayenne. Les interconnexions avec les territoires voisins permettent de sécuriser la ressource, ressource dont ont aussi besoin l'industrie et l'agriculture. Les sècheresses futures vont impacter les ressources de tous les territoires. Le Pays de l'Anjou bleu propose donc de prendre en compte les enjeux locaux de vulnérabilité de l'eau dans sa stratégie de planification.

- Veiller à l'adéquation entre le développement urbain et la capacité de production et d'approvisionnement en eau potable.
- Prendre en compte les besoins de l'industrie et de l'agriculture.
- Favoriser la captation des eaux pluviales.
- S'assurer que les dispositifs ou aménagements soient compatibles avec le cycle naturel de l'eau.
- Assurer la disponibilité et la qualité de l'eau dans les captages dits «prioritaires Grenelle».

#### L'optimisation du cycle de l'eau

Par les dispositions qui lui sont propres, le SCoT influe sur l'amélioration du grand cycle de l'eau (évaporation, condensation, précipitations, infiltration et ruissellement) et du petit cycle de l'eau (prélèvement, traitement, utilisation, rejet).

- Progresser dans la connaissance et la localisation des zones humides, notamment dans les zones à enjeux de projet, afin de les protéger.
- Rechercher au maximum l'infiltration de l'eau pour recharger les aquifères, stocker l'eau dans les sols et diminuer le risque d'inondations soudaines.
- Inciter les collectivités à mieux connaître la circulation des eaux pluviales sur leurs territoires.



## Info diagnostic

### Zoom sur la fragilité de la ressource en eau



#### Des réseaux de bonne qualité avec de faibles pertes

84,7% de rendement ; 81,5% en France en 2021

#### Une dépendance à l'approvisionnement en eau potable

38,1% de l'eau consommée sur le Pays proviennent du territoire

Il existe actuellement 8 captages d'eau actifs au sein du territoire, en adduction collective publique gérée par le Syndicat d'Eau de l'Anjou, dont 3 superficiels et 5 souterrains. Une trentaine d'autres sont à proximité. Trois captages en Anjou Bleu ont été sélectionnés comme « captages prioritaires » Grenelle. Ils sont parmi les plus menacés par les pollutions diffuses (dépassements des seuils autorisés en nitrates et/ou en phytosanitaires).

Peu de problématiques d'assainissement collectif mais un enjeu sur la qualité de l'assainissement individuel

Territoire avec de étiages de plus en plus bas en été qui fragilise les captages d'eau de surface. Le Syndicat d'eau de l'Anjou peut être amené à lancer une alerte renforcée avec risque de coupure



Qualité de l'eau des rivières médiocre avec un état écologique mauvais : seuils régulièrement dépassés en nitrate, produits phytosanitaires et phosphore dans l'eau brute circulante de surface (cours d'eau)

#### L'amélioration de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines

La qualité des eaux demeure globalement moyenne à médiocre sur le Pays de l'Anjou bleu et reste ainsi un défi majeur.

- Respecter les périmètres de captages des eaux brutes à destination de l'eau potable.
- Veiller à l'adéquation entre développement urbain et capacité des stations d'épuration.
- Assurer une qualité des rejets d'eaux usées dans les milieux (cours d'eau ou sols).
- Favoriser la préservation voire la protection de la végétation permanente propre à infiltrer l'eau et permettant de limiter les pollutions, d'être support de biodiversité et de pérennité des identités paysagère du Pays de l'Anjou bleu.
- Pérenniser voire améliorer la qualité de l'eau des sites de baignade du Pays.

## La préservation et la valorisation des cours d'eau et des berges

Les cours d'eau et leurs berges sont porteurs de plusieurs enjeux transversaux. Ils participent aux cycles de l'eau, sont porteurs de biodiversité, constituent un élément d'identité paysagère du Pays de l'Anjou bleu et représentent des supports d'aménités pour les habitants et les touristes. Le Pays de l'Anjou bleu intègre ces enjeux en considérant le cours d'eau lui-même mais aussi ses corridors riverains. En lien avec les orientations édictées pour la trame verte et bleue, le Pays de l'Anjou bleu affiche une volonté de préservation et de valorisation des cours d'eau et de leurs berges.

- Favoriser l'amélioration de qualité écologique des complexes cours d'eau corridors riverains.
- Favoriser ou améliorer la continuité naturelle des cours d'eau et de leurs corridors riverains.
- Préserver le fonctionnement des têtes de bassins







## L'ÉQUILIBRE RECHERCHÉ ENTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES

L'enjeu de conciliation du développement économique avec les impératifs de sobriété des ressources passe par une anticipation, une organisation et un accompagnement des entreprises. Cet équilibre repose d'une part sur une connaissance fine des besoins des entreprises, des dynamiques économiques locales et des capacités d'accueil du Pays (foncier, immobilier, infrastructures, main-d'œuvre, services...), d'autre part sur une politique de préservation et de valorisation des ressources locales : eau, sol, etc. Le diagnostic a mis plus particulièrement en exergue l'usage de l'eau ainsi que la préservation des sols en lien avec les caractéristiques du tissu économique structuré autour de l'industrie et de l'agriculture.

## Le déploiement d'une stratégie d'accueil des activités économiques prenant en compte la sobriété des usages et des ressources

Dans ce contexte marqué par la raréfaction des ressources, les objectifs de sobriété foncière et énergétique imposent une transformation en profondeur des logiques d'aménagement économique. Le SCoT s'inscrit dans cette dynamique en affirmant la nécessité de repenser les modalités d'accueil des activités économiques pour concilier attractivité territoriale, optimisation de l'usage du foncier et préservation des ressources naturelles.

Cette stratégie repose sur une intensification raisonnée des espaces déjà urbanisés, une meilleure structuration de l'offre en zones d'activités, ainsi qu'une vigilance accrue quant aux impacts environnementaux des choix d'aménagement. Elle vise à soutenir un développement économique durable, cohérent avec les transitions en cours et les enjeux spécifiques du territoire.

- Intensifier les usages des espaces urbanisés et/ou artificialisés (en complément cf. partie sur la sobriété foncière).
- Optimiser et structurer l'offre d'accueil en zones d'activités existantes de manière à limiter la consommation d'espaces à vocation d'activités. Lorsque des extensions sont nécessaires, une optimisation maximale de l'usage du foncier est visée.
- Encourager la mixité des fonctions économiques dès lors qu'elle permet d'intensifier les usages du site, d'optimiser le foncier et d'assurer une attractivité globale.
- Ne pas créer de nouvelles zones commerciales aussi appelées «secteurs d'implantation périphérique (SIP)» susceptibles de consommer des espaces agricoles, naturels et forestiers.
- Ne pas étendre les zones commerciales aussi appelées «secteurs d'implantation périphérique (SIP)» sur des espaces agricoles, naturels et forestiers et naturels.
- Mobiliser tous les leviers permettant aux entreprises de réduire leurs consommations énergétiques et de produire de l'énergie.
- Prendre en compte la disponibilité de la ressource en eau (en complément cf. partie sur la ressource en eau).
- Veiller à une qualité paysagère au sein des ZAE (en complément cf. la partie sur l'intégration paysagère).



© AnjouBleuCommunauté



#### La protection et la valorisation des sous-sols

Le Pays de l'Anjou bleu est traditionnellement un territoire d'extraction de matériaux dont les activités se lisent encore dans les paysages et le patrimoine bâti. Parmi ces sites, un certain nombre a été reconverti (La Mine Bleue, base de loisir de Saint-Blaise, ...). Les besoins d'extraction de matériaux pour le Pays, sont à satisfaire. Pour les sites encore en fonctionnement ou futurs, le Pays de l'Anjou bleu a pour objectif que la remise en état de ces carrières soit de qualité et permette de nouveaux usages : agricole de manière prioritaire, production d'énergies renouvelables, loisirs, stockage de déchets, les espaces à caractère naturel, etc.

- Protéger et valoriser les gisements géologiques pour préserver la filière économique des matériaux.
- Garantir un approvisionnement de proximité pour limiter les impacts liés au transport.
- Limiter et éviter les nuisances et pollutions pour les habitants.
- Limiter les impacts sur la biodiversité et les paysages.

#### Les déchets : une ressource à valoriser

Le Pays de l'Anjou bleu a pour objectif de participer à une meilleure gestion et valorisation des déchets aussi bien dans les espaces habités que dans les espaces d'activités. Il s'agit de tenir compte, en cohérence avec la planification régionale, des besoins liés à la prévention et gestion des déchets et à l'économie circulaire ainsi que de faciliter l'amélioration du maillage des installations dans le respect d'un principe de solidarité et de complémentarité entre les collectivités.

- Encourager la diminution, le tri et la valorisation des déchets.
- Réduire à la source et assurer la capacité de traitement.
- Favoriser l'économie circulaire (réutilisation des matériaux, recycleries, ...).



## VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE EN MOBILISANT L'EXISTANT

La production de logements en extension des bourgs et villes constitue le principal poste de consommation d'espaces NAF, suivi de l'extension des espaces dédiés à l'activité économique et le développement des infrastructures. C'est pourquoi, la stratégie territoriale s'inscrit dans la trajectoire de sobriété foncière nationale visant à réduire l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2050. Cela implique de limiter l'étalement de l'urbanisation et de miser sur une stratégie de reconquête des espaces urbanisés bâtis ou non bâtis, en d'autres termes il s'agit de repenser le modèle d'aménagement et de construction à l'œuvre depuis plusieurs décennies en France. L'atteinte de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette implique de respecter la séquence Eviter, Réduire, Compenser.

#### La trajectoire locale de sobriété foncière

- La trajectoire locale de sobriété foncière s'inscrit dans la trajectoire nationale Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050 en phasant l'effort à réaliser sur les deux décades 2027-2037 et 2037-2047 :
- 2027-2037 : réduction d'environ 50% de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031 par rapport à celle observée sur la période 2011-2021, puis baisse de l'artificialisation nette jusqu'à atteindre en 2037 66% de réduction par rapport à 2011-2021.
- 2037-2047 : poursuite de la baisse de l'artificialisation nette jusqu'à atteindre en 2047 environ 92% de réduction par rapport à 2011-2021.
- Limiter l'étalement urbain en attribuant une enveloppe maximale de consommation d'ENAF / artificialisation à chacun des deux intercommunalités.
- Anticiper la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers / l'artificialisation induites par la réalisation des grands projets d'équipements et d'infrastructures :
  - La finalisation de l'aménagement sécurisé de l'axe Angers Rennes, particulièrement sur le tronçon situé entre le rond-point dit de «La Chaise Rouge» et la forêt d'Araize, cet axe constituant la porte d'entrée nord du territoire.
  - Contournement nord-est du Lion-d'Angers.
  - La sécurisation de la RD923 entre Candé et Segré.
  - L'aménagement de la RD962.

#### info et définition

La séquence «éviter, réduire, compenser» (ERC) permet de concilier protection de l'environnement, développement économique et aménagement du territoire. Inscrite au cœur du processus d'évaluation environnementale, elle s'applique à l'ensemble des thématiques : sols, eau, air, climat, santé humaine, biodiversité... Elle a pour premier objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, puis de réduire les impacts n'ayant pas pu être évités et, en dernier recours, de compenser les effets notables sur l'environnement qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits.

L'objectif est d'éviter une perte nette écologique, voire de tendre vers un gain écologique.

Source : Synthèse du commissariat général au développement durable – novembre 202



#### Éviter

Eviter l'artificialisation en misant sur l'existant et en valorisant les divers gisements fonciers et immobiliers :

- Favoriser la construction neuve au sein des espaces urbanisés (renouvellement urbain, mobilisation des friches et dents creuses, densification douce...).
- Poursuivre et accentuer la réhabilitation du parc bâti (logements, activités, équipements, etc.).
- Lutter contre la sous-occupation du parc bâti (grands logements, équipements monofonctionnels, etc.) et ainsi optimiser l'usage et l'occupation des espaces comme des constructions existantes en jouant sur la mixité fonctionnelle, l'usage par horaire, etc.

#### Réduire

Réduire les atteintes à l'environnement induite par l'artificialisation :

- Tenir compte des spécificités des bassins de vie locaux pour fixer des objectifs de densité adaptés ainsi que des objectifs qualitatifs d'accompagnement de cette hausse de la densité.
- Encadrer les évolutions des espaces habités isolés : village, hameau, habitat isolé.
- Proposer des aménagements optimisés et qualitatifs (espaces extérieurs, publics ou privés).
- Promouvoir des formes urbaines compactes.
- Favoriser un urbanisme réversible et transitoire.

#### Compenser

Compenser par des actions de renaturation/désartificialisation dans le cadre d'une stratégie écologique globale. Cette stratégie doit servir à compenser les éventuelles urbanisations dépassant l'enveloppe allouée par le SCoT (cf. DOO) et/ou proposer une réelle politique publique de valorisation et de restauration des milieux naturels et une protection des ressources notamment de l'eau

Identifier les lieux préférentiels de la renaturation et anticiper leur localisation pour une amélioration des effets sur l'écosystème local.





## LA NEUTRALITÉ CARBONE EN PERSPECTIVE

L'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, inscrit dans la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la loi Climat et Résilience, vise à équilibrer les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités humaines avec la capacité de stockage des milieux à caractère naturels de les absorber. Cet objectif national implique une transformation du modèle de planification à toutes les échelles. Cela impose notamment de réduire fortement les émissions à la source par une mise en synergie des politiques publiques locales (mobilité, habitat, économie, etc.) et un renforcement des capacités de stockage du carbone.

#### La poursuite du déploiement des énergies renouvelables

Pour tendre vers plus d'autonomie énergétique, le Pays de l'Anjou bleu a engagé, à travers son PCAET notamment, une stratégie prospective de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). La part de production en ENR&R a beaucoup progressé et doit poursuivre son développement. Cependant, ce déploiement est indissociable d'objectifs de sobriété énergétique ; cette dernière doit constituer un axe fort de la stratégie territoriale.

- Poursuivre le développement des énergies renouvelables et de récupération pour sortir des énergies fossiles. Il s'agira de veiller à l'équilibre des types de production d'EnR&R afin de garantir un mixte énergétique.
- Concilier le développement des énergies renouvelables et de récupération avec les activités agricoles et forestières, l'environnement naturel et les paysages. Il s'agira notamment de veiller à ne pas impacter les capacités de productions alimentaires du Pays et d'éviter le développement des EnR&R au sein des espaces identifiés comme jouant un rôle majeur en matière de protection paysagère et/ou de biodiversité (Trame Verte et Bleue, Zone Humide...).



#### La préservation et la valorisation des puits de carbone

En cohérence avec les orientations sur la capacité de résilience, le Pays de l'Anjou bleu entend jouer un rôle actif en matière de séquestration du carbone par la préservation et la valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers (eaux, sols, haies, zones humides, etc.).

- Identifier et préserver les espaces favorables à la séquestration carbone.
- Etablir les potentiels nouveaux d'espaces favorables à la séquestration carbone.
- Préserver les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue

